

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-18 Du 22 juin 2026 LE QUAI DES ARTS DEMANDE RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT DE PROJECTION
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

LE QUAI DES ARTS DEMANDE RENOUVELLEMENT ÉQUIPEMENT DE PROJECTION

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de financement de l'association Images et sons des trois provinces IS3P qui gère le cinéma La quai des arts, pour le remplacement du projecteur pour un équipement laser.

L'association a reçu 3 propositions, allant de **59 982 € HT à 69 430 € HT**.

La proposition la moins onéreuse leur conviendrait parfaitement.

L'association serait en capacité de participer au coût de l'investissement à hauteur de **6 000 €**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** de procéder au remplacement du projecteur pour un équipement numérique, sur la base de la proposition établie par **CINÉ DIGITAL** de Lyon pour **59 982 € HT** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Prend acte** de la participation de l'association IS3P à l'investissement à hauteur de **6 000€** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--